Image not found or type unknown

RTT et cadre au forfait

Par **Rewaski**, le **25/09/2019** à **18:24**

Bonjour,

Je travaille dans une entreprise depuis 1 an. Mon contrat de travail n'indique ni si je suis au forfait, ni si je suis à l'heure. La seule précision est que ma fonction ne peut être en phase avec des horaires fixes.

Alors suis-je par défaut au forfait? Comment le faire re-qualifier? Et donc dans ce cas, je ne dois à l'entreprise que 218 jours maximum à l'année?

Je vous remercie pour votre aide.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés